

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 148 100**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **23 03961**

⑤1 Int Cl⁸ : **G 06 F 16/95 (2023.01), G 06 Q 50/16**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 20.04.23.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 25.10.24 Bulletin 24/43.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : SUPERLATIVE APPS SASU — FR.

⑦② Inventeur(s) : BACCON Nicolas, Jean-Pierre.

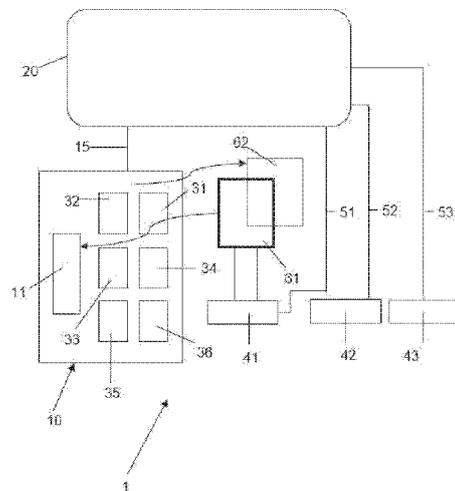
⑦③ Titulaire(s) : SUPERLATIVE APPS SASU.

⑦④ Mandataire(s) : Cabinet Murgitroyd.

⑤④ METHODE ET SYSTEME POUR COMPARER DES ANNONCES INTERNET MULTISITES.

⑤⑦ La présente invention fournit un procédé et un système permettant de faciliter les recherches effectuées par un utilisateur sur un site internet, plus particulièrement faciliter des recherches relatives à des annonces offrant des produits et services.

Figure de l'abrégé : 1



FR 3 148 100 - A1



Description

Titre de l'invention : METHODE ET SYSTEME POUR COMPARER DES ANNONCES INTERNET MULTISITES

Domaine de l'invention

[0001] L'invention concerne un procédé et un système pour l'affichage et / ou le stockage de données récupérées sur internet.

Etat de la technique

[0002] L'internet est utilisé depuis de nombreuses années pour une grande variété d'applications. L'une de ces applications, développée au cours des dernières années, consiste à créer des sites spécialisés dans la vente de biens et de services. A titre d'exemple, l'un de ces sites particulièrement connus, est un site proposant des transactions immobilières.

[0003] Grâce à de tels sites, un utilisateur recherchant un logement, peut identifier une multitude d'annonces, lesquelles proposent différents types de biens. Ces annonces concernent, par exemple, des logements disponibles à la location mais également des logements / des terrains proposés à la vente.

[0004] L'un des avantages, pour un utilisateur recherchant un bien, réside dans le fait qu'il peut, à partir d'un lieu de son choix, analyser une multitude d'annonces immobilières afin, dans un premier temps, de se faire une idée des prix affichés pour certains types de biens immobiliers, localisés dans un secteur déterminé. Lorsque l'utilisateur de ce type de site a finalisé une recherche préliminaire de son choix, celui-ci peut sélectionner quelques annonces de biens spécifiques et engager les démarches d'une recherche plus détaillée en espérant pouvoir identifier un bien qui lui correspond.

[0005] Un des problèmes liés à ce type de sites est qu'il existe une multitude de sites différents offrant tous à peu près le même genre de possibilités et de services. Selon l'exemple lié aux offres immobilières, ce sont des sites proposant des offres de biens à louer ou des biens / des terrains proposés à la vente. Au regard de la quantité de sites disponibles, il est quasi impossible, pour une personne à la recherche d'un bien immobilier, d'analyser la totalité des annonces disponibles et de visiter les biens concernés.

[0006] Même dans le cas où l'utilisateur se concentre sur un seul de ces sites, la quantité d'annonces est telle qu'il est difficile d'analyser l'ensemble des annonces de façon optimale afin d'identifier les biens les plus adaptés à sa recherche.

[0007] Un autre des problèmes liés à la multitude de sites disponibles, et la quantité d'annonces disponibles sur chacun d'entre eux, réside dans le fait qu'une recherche efficace est difficile à mener si l'utilisateur doit consulter, plusieurs fois la même page,

à différents moments afin de compléter ladite recherche.

[0008] Encore un autre problème lié à la multitude de sites est le fait qu'il est difficile de suivre tous les changements apportés à ces annonces, par exemple des annonces qui sont supprimées car le bien n'est plus disponible ou encore des annonces sur lesquelles le prix du bien a été modifié.

[0009] Afin de permettre à l'utilisateur des sites susmentionnées d'effectuer des recherches plus efficaces car plus ciblées, il lui est nécessaire d'avoir à sa disposition des outils permettant d'ajouter auxdits sites des fonctionnalités. Ces fonctionnalités permettent d'administrer de façon plus optimale le cheminement d'une recherche sur de tels sites, améliorant ainsi les échanges des données obtenues sur ces sites par un ou plusieurs utilisateurs.

Résumé de l'invention

[0010] L'invention consiste à fournir un procédé et un système permettant l'affichage et / ou le stockage de données récupérées sur un site internet, améliorant ainsi les recherches engagées sur ledit site concernant une multitude d'annonces liées à un bien ou produit spécifique.

Objet de l'invention

[0011] Au regard des observations ci-dessus, l'un des objectifs de la présente invention consiste à fournir un procédé pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, ledit procédé comprenant les étapes suivantes :

[0012] - fournir une plateforme pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, la plateforme permettant à un premier utilisateur parmi un nombre déterminé d'utilisateurs de créer un compte personnel,

[0013] - installer, par le premier utilisateur, un module lié au compte personnel dudit premier utilisateur sur la plateforme, ledit module étant configuré pour récupérer des données spécifiques sur des pages internet de sites internet déterminés,

[0014] - accéder à l'Internet, par le premier utilisateur, en utilisant un navigateur internet et ledit module,

[0015] - sélectionner par le premier utilisateur, au moyen du navigateur internet, une première et deuxième pages internet,

[0016] - récupérer, au moyen dudit module, des données spécifiques sur les première et deuxième pages internet sélectionnées,

[0017] - afficher, au premier utilisateur, les données spécifiques de la première et deuxième pages internet sélectionnées, au moyen de la plateforme, pour permettre la comparaison des données spécifiques de la première page internet sélectionnée avec les données spécifiques de la deuxième page internet sélectionnée.

[0018] Selon un mode de réalisation de l'invention, ledit module comprend une extension

d'un navigateur internet adaptée pour ajouter au moins une fonctionnalité audit navigateur internet.

- [0019] Selon un mode de réalisation de l'invention, ledit module comprend une application dédiée.
- [0020] Selon un mode de réalisation de l'invention, le module est configuré pour récupérer des données spécifiques d'au moins un premier site internet dans lequel la première et deuxième pages internet sélectionnées sont une première et deuxième pages internet dudit au moins un premier site internet.
- [0021] Selon un mode de réalisation de l'invention, le module est configuré pour récupérer des données spécifiques d'au moins un premier et deuxième sites internet, le deuxième site internet étant différent du premier site internet, dans lequel la première page internet sélectionnée est une page internet dudit au moins un premier site internet et dans lequel la deuxième page internet sélectionnée est une page internet dudit au moins un deuxième site internet, différent du premier site internet.
- [0022] Selon un mode de réalisation de l'invention, le procédé permet de stocker une copie des données spécifiques des première et deuxième pages internet sélectionnées par le premier utilisateur dans une base de données générale de la plateforme
- [0023] Selon un mode de réalisation de l'invention, le procédé permet de stocker une copie des données spécifiques des première et deuxième pages internet sélectionnées par le premier utilisateur dans une base de données utilisateur de la plateforme relative au compte du premier utilisateur.
- [0024] Selon un mode de réalisation de l'invention, les données spécifiques de la première et de deuxième pages internet sélectionnées par le premier utilisateur sont récupérées en temps réel.
- [0025] Selon un mode de réalisation de l'invention, les données canoniques de la première et deuxième pages internet sélectionnées sont récupérées et stockées.
- [0026] Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, l'invention concerne un système pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, ledit procédé comprenant :
- [0027] - une plateforme pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, la plateforme permettant à un premier utilisateur parmi un nombre déterminé d'utilisateurs de créer un compte personnel, ladite plateforme comprenant au moins une base de données générale et des bases de données utilisateurs, liées au nombre déterminé d'utilisateurs,
- [0028] - un module adapté, ledit module étant installé par ledit premier utilisateur et étant lié au compte personnel dudit premier utilisateur sur la plateforme, ledit module étant configuré pour récupérer des données spécifiques sur des pages internet de sites internet déterminés,

- [0029] - un accès à l'Internet, pour permettre au premier utilisateur, en utilisant un navigateur internet et le module, d'accéder à l'Internet,
- [0030] - un sélectionneur pour permettre au premier utilisateur, au moyen du navigateur internet, de sélectionner une première et deuxième pages internet,
- [0031] - un récupérateur pour récupérer, au moyen du module, des données spécifiques sur les première et deuxième pages internet sélectionnées,
- [0032] - un écran pour afficher, au premier utilisateur, les données spécifiques de la première et deuxième pages internet sélectionnées, au moyen de la plateforme, pour permettre la comparaison des données spécifiques de la première page internet sélectionnée avec les données spécifiques de la deuxième page internet sélectionnée.
- [0033] Selon un mode de réalisation de l'invention, ledit module comprend une extension d'un navigateur internet adaptée pour ajouter une fonctionnalité audit navigateur internet.
- [0034] Selon un mode de réalisation de l'invention, ledit module comprend une application dédiée.
- [0035] Selon un troisième mode de réalisation de l'invention, l'invention concerne un produit programme d'ordinateur comprenant des instructions qui, lorsque le programme est exécuté par un ordinateur, conduisent celui-ci à mettre en œuvre le procédé.
- [0036] Selon un quatrième mode de réalisation de l'invention, l'invention concerne un support d'enregistrement lisible par ordinateur comprenant des instructions qui, lorsqu'elles sont exécutées par un ordinateur, conduisent celui-ci à mettre en œuvre le procédé.
- [0037] La présente invention fournit un procédé et un système permettant de faciliter les recherches effectuées par un utilisateur sur un site internet, plus particulièrement faciliter des recherches relatives à des annonces offrant des produits et services.

Brève description des dessins

- [0038] Les but, objet et caractéristiques de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit faite en référence aux figures dans lesquelles :
- [0039] [Fig.1] montre une vue schématique d'un système permettant d'effectuer le procédé selon la présente invention,
- [0040] [Fig.2] représente une vue détaillée d'un exemple montrant la récupération des données spécifiques sur un site internet et modifier celles-ci, et
- [0041] [Fig.3] représente un flow chart du procédé montrant les différentes étapes de la présente invention.
- [0042] La description qui suit fait référence à différents termes utilisés qui devront être compris comme suit :

- Le terme : « données récupérées sur internet » signifie qu'un utilisateur peut retrouver sur internet des informations, par exemple se présentant sous la forme d'une annonce ou d'un service. Lesdites données concernent par exemple une description précise d'un bien ou d'un service concerné, le prix, les critères et autres particularités liées audit bien ou service proposé.
- Le terme : « extension d'un navigateur » fait référence à une extension qui ajoute des caractéristiques et des fonctions à un navigateur. En règle générale, une extension est créée à l'aide de technologies web familières, telles que HTML, CSS et JavaScript. Par exemple, une extension peut tirer parti des mêmes API web que JavaScript sur une page web, mais elle a également accès à son propre ensemble d'API JavaScript. Cela signifie qu'au moyen d'une extension, un utilisateur peut faire plus qu'avec le code d'une page web.
- Le terme : « application dédiée » désigne un logiciel créé pour les besoins d'un projet, d'une entreprise ou d'une société donnés. Il peut s'agir d'une application de bureau (installée sur un ordinateur), d'une application mobile (installée sur un téléphone), d'une application web (accessible à partir du navigateur) ou de tout autre type de logiciel.

[0043] La présente description fait référence à une recherche effectuée par un utilisateur au sein d'une base de données concernant l'immobilier. Selon un exemple type, une telle recherche peut être effectuée par un utilisateur en recherche d'un logement, soit à la location, soit à la vente. Cet utilisateur dispose d'une multitude de sites disponibles sur lesquels il peut identifier des biens qui l'intéressent. Chacun de ces sites offre une multitude d'annonces qui proposent différents biens et permettent à l'utilisateur d'accéder à informations additionnelles concernant, par exemple, l'agent immobilier / le propriétaire à contacter concernant un bien déterminé.

[0044] La présente description fait référence à un module. Ledit module peut comprendre une extension d'un navigateur. Il convient de comprendre que, lors d'une première utilisation, un utilisateur peut utiliser un navigateur de son choix et ajouter une extension afin d'obtenir la fonctionnalité selon la présente invention. Des extensions sont disponibles pour différents navigateurs, tels que Chrome®, Chromium®, Firefox® et Safari®. Selon une alternative, ladite extension peut être intégrée dans une application dédiée dans laquelle ladite fonctionnalité est encapsulée afin de permettre à l'utilisateur de bénéficier de toute la fonctionnalité de l'invention. A titre d'exemple, l'utilisateur peut télécharger l'application susmentionnée ou l'extension. Par exemple, l'application peut être adaptée pour Android ou IOS.

[0045] Il convient de comprendre que l'exemple des sites immobiliers est un exemple parmi des centaines d'autres. La présente invention peut également s'appliquer à des sites proposant des annonces relatives à n'importe quel autre bien ou service.

- [0046] Dans un souci de complète information, d'autres sites concernés pourraient être des sites liés à des produits d'électroménager, des vêtements, des véhicules automobiles, des bicyclettes, de la nourriture, des cours, des assurances, des produits financiers ou n'importe quel autre bien ou service.
- [0047] Selon l'exemple ici utilisé, à savoir celui de l'immobilier, l'utilisateur engage des démarches de recherche sur internet afin d'identifier un bien déterminé précis et d'intérêt pour une location ou un achat. Pour des raisons d'ordre pratique, l'exemple utilisé fait référence à un utilisateur recherchant à l'achat d'un bien dans un quartier précis, dans une ville précise.
- [0048] Tout d'abord, l'utilisateur identifie un ou plusieurs sites spécialisés dans la location et la vente de biens immobiliers afin de lancer sa recherche.
- [0049] Sur un premier site sélectionné, l'utilisateur lance sa recherche grâce à des mots-clés et critères spécifiques qui lui permettront d'identifier un certain nombre d'annonces offrant des biens potentiellement d'intérêt. Ces critères de recherche portent, entre autres, sur le lieu du logement, la surface du bien, sa disponibilité et son prix.
- [0050] Dès que l'utilisateur lance sa recherche sur internet, différentes annonces lui sont proposées en fonction de ses critères de recherche. Il est possible que plusieurs d'entre elles se révèlent être d'intérêt pour l'utilisateur. Afin de garder trace de sa recherche, et ne pas perdre le temps déjà investi dans ladite recherche, l'utilisateur prend des notes lui permettant de gérer les informations liées aux sites visités et aux biens identifiés et d'autres notes lui permettant de garder trace des annonces ayant tout particulièrement attiré son attention. Le site sur laquelle la recherche a été effectuée ne permet pas, de façon efficace, d'assurer une telle gestion. Dans le cas où un premier site n'a pas donné de résultats suffisamment positifs, l'utilisateur va poursuivre sa recherche sur un deuxième site. Là encore, il va être confronté à une multitude d'annonces répondant à ces critères de recherche, et potentiellement d'intérêt. Afin de ne pas perdre le temps investi dans cette deuxième recherche, l'utilisateur doit de nouveau conserver les données récupérées sur ce deuxième site, gérer ces informations d'intérêt pour lui afin de pouvoir y faire référence ou analyser ultérieurement. La présente invention a pour objectif d'apporter des fonctionnalités harmonisées sur les sites alors que lesdits sites sont eux-mêmes différents.
- [0051] Il est évident que si l'utilisateur est contraint de mener sa recherche sur une multitude de sites différents, le temps nécessaire pour identifier une quantité optimale d'annonces lui permettant de se faire une idée précise sur les biens disponibles, leur prix, leur surface, leur emplacement, etc... est considérable. Malgré cela, l'utilisateur ne dispose pas, selon l'art antérieur, d'un outil performant lui permettant de gérer efficacement les résultats de sa recherche. Il doit lui-même réaliser un document de suivi, par exemple sur un tableur Excel (ou tout autre document) afin de garder trace desdits résultats et

identifier les annonces les plus pertinentes.

[0052] En pratique, à l'heure actuelle, les utilisateurs impriment les annonces d'intérêt qui leur semblent les plus pertinentes au regard de leur recherche.

[0053] L'impossibilité de conserver trace du résultat de ses recherches, et donc d'en assurer une gestion optimale, et de ce fait conserver le bénéfice du temps précédemment investi dans lesdites recherches, représente plusieurs inconvénients manifestes pour l'utilisateur.

[0054] Tout d'abord, il convient de noter qu'une recherche effectuée sur internet, dans le but d'identifier un bien ou un service, sans disposer d'un outil performant de stockage, de gestion et d'archivage des résultats obtenus, est beaucoup plus fastidieuse que si l'on dispose dudit outil adéquat performant.

[0055] Par ailleurs, l'utilisateur ne peut pas non plus partager les résultats de sa recherche de façon optimale avec une tierce personne, surtout dans le cas où ladite tierce personne se trouve dans un endroit différent.

[0056] En outre, il convient de noter la difficulté de comparer les résultats obtenus d'une recherche, effectuée à l'heure actuelle par un utilisateur sur un premier site, avec ceux obtenus d'une recherche menée sur un autre site, lorsque celui-ci effectue ses recherches sur plusieurs sites internet différents. Ceci représente un réel inconvénient et résulte du fait que les informations fournies par lesdits sites internet sont organisées différemment.

[0057] Il est actuellement reconnu qu'une recherche sur internet n'est optimale que si l'on est capable de récupérer efficacement des données fournies par les différents sites internet consultés. Ceci représente l'une des bases de la présente invention. Pour ce faire, l'utilisateur doit pouvoir disposer non seulement d'un navigateur mais également d'une application annexe, utilisée comme un module. Ledit module peut comprendre une extension d'un navigateur, capable d'identifier sur un site internet des données spécifiques. Pour revenir à l'exemple de l'immobilier, abordé ci-dessus, chaque site référençant des annonces relatives à ce domaine, fournit des informations sur le lieu où se situe le bien concerné. Ce lieu peut être référencé, par exemple, par la ville et la rue dans lesquelles il est situé. Par ailleurs, chaque annonce propose au moins une indication concernant le prix du bien concerné, fourni en valeur monétaire, par exemple d'une valeur de 245.000 euros. L'annonce fournit également des informations relatives à la surface en m² du bien concerné, ou encore la présence d'un ascenseur, d'un garage, etc.

[0058] Chaque site internet référençant ce type d'annonces immobilières présente les diverses informations susmentionnées de façon différente. Pour permettre une analyse efficace des annonces présentes sur internet, plus particulièrement une gestion optimale des résultats d'une recherche effectuée sur ces sites, la présente invention

permet à l'utilisateur de disposer d'un module adapté.

- [0059] Ladite application présente l'ensemble composé de la plateforme et du module. Ledit module est considéré comme une extension d'un navigateur ou une application dédiée et sert à reconnaître, au sein de sites internet déterminés, différents types d'informations pertinents au regard de l'annonce concernée. En d'autres termes, ce module permet à l'utilisateur, dès lors qu'il a identifié une annonce pertinente, de récupérer efficacement les données relatives à ladite annonce.
- [0060] Le module selon la présente invention peut, par exemple, être développée comme une application complète dans laquelle est intégrée l'extension du navigateur. Cela signifie que l'utilisateur n'a pas besoin de télécharger ladite extension. L'application peut être spécifiquement adaptée pour une utilisation sur un portable.
- [0061] Lorsque l'utilisateur a récupéré les données souhaitées, à l'aide dudit module selon l'invention, ce dernier peut les utiliser de plusieurs façons. L'une d'entre elles consiste à récupérer lesdites données et à les stocker dans une base de données définie par l'utilisateur lui-même. Une autre possibilité permet à l'utilisateur de récupérer ces données et de les compléter en y ajoutant d'autres informations de son choix. Par exemple, après récupération de certaines données, l'utilisateur peut y ajouter des commentaires auxquels il pourra se référer ultérieurement. Cela peut-être d'indiquer la raison pour laquelle telle ou telle annonce est particulièrement pertinente pour lui.
- [0062] Selon la présente invention, l'utilisateur dispose non seulement d'un module mais également d'une base de données pouvant stocker diverses informations liées aux résultats d'une recherche précise qu'il aura effectuée sur internet. Selon l'invention, cette base de données est liée à un compte que l'utilisateur aura créé au préalable et qui lui permet de stocker et de retrouver des données ultérieurement. L'utilisateur peut ainsi utiliser les données ainsi stockées pour poursuivre sa recherche et / ou procéder à une analyse desdites données.
- [0063] Selon l'invention, les différents comptes créés par différents utilisateurs de l'invention, forment une source d'information importante qui peut enrichir les recherches desdits utilisateurs actifs dans le système. Comme expliqué plus en détails ci-dessous, les recherches réalisées par les divers utilisateurs sont des recherches effectuées par des êtres humains qui ont tous investi du temps et de l'énergie pour récupérer des données d'une valeur particulière. Cette sélection, réalisée par les différents utilisateurs, représente une base de données regroupant des informations apparemment plus importantes que d'autres et forme une source riche permettant de compléter des recherches que plusieurs utilisateurs effectuent sur internet. Cette façon de sélectionner des informations représente une nouvelle manière d'indexation et d'agrégation des informations en temps réel et éthique vis-à-vis des sites sources.
- [0064] Le fait qu'un utilisateur puisse stocker des informations pertinentes dans une base de

données liée à son propre compte lui permet de partager avec des tiers des données qu'il a précédemment récupérées.

- [0065] A titre d'exemple, un utilisateur peut partager les résultats d'une de ses recherches avec plusieurs personnes préalablement identifiées. Cela signifie que, dans le cas où plusieurs personnes recherchent un bien immobilier, toutes peuvent analyser les résultats de recherches déjà existants, partager et / ou ajouter des commentaires aux données déjà récupérées sur internet.
- [0066] Un autre exemple : plusieurs membres d'un groupe effectuent un même type de recherche et, au cours du processus de récupération, des alertes sont mises en place afin qu'un membre du groupe puisse recevoir une alerte dès lors que lui-même, ou l'un des autres membres du groupe, sélectionne une même page d'intérêt sur internet.
- [0067] Un autre exemple est la recherche d'une maison de vacances par un groupe d'amis. Dès lors qu'un membre du groupe sélectionne une annonce pour une maison de vacances déjà sélectionnée par l'un des autres membres du groupe, il reçoit une alerte. Ainsi, lors de la recherche, chacun des membres du groupe a une idée précise du type d'annonces considérées comme intéressantes par les autres membres du groupe. Cette fonctionnalité facilite le processus de recherche et accélère la découverte d'une annonce qui convient à l'ensemble des membres du groupe.
- [0068] Comme expliqué de façon plus détaillée ci-dessus, le fait qu'un utilisateur puisse stocker des données dans une base de données liée à son compte, lui permet de comparer des données récupérées sur un premier site avec des données récupérées sur un deuxième site. Cela peut être réalisé grâce au module, adapté pour récupérer des données spécifiques sur un premier site, sélectionnées par l'utilisateur, et des données spécifiques sur un deuxième site, différent du premier, également sélectionnées par le même utilisateur. Les résultats des recherches sont comparables parce que ledit module est capable d'identifier et de présenter des données de même type, issues d'un premier site, conjointement à des données de même type, issue d'un deuxième site.
- [0069] De plus, grâce à la présente invention, des informations non disponibles sur internet peuvent être générées et compléter ainsi les recherches menées ultérieurement par un (ou plusieurs) autre(s) utilisateur(s) sur internet.
- [0070] A titre d'exemple, lorsqu'un utilisateur a récupéré différentes données sur diverses annonces liées à un bien immobilier référencé sur internet, la présente invention permet de générer le plan d'une ville sur lequel est identifiée la localisation des biens relevés par l'utilisateur sur le site internet en question. Ceci permet d'obtenir une représentation visuelle des biens sélectionnés par l'utilisateur, même si le site spécialisé est dépourvu de la fonctionnalité des cartes géo localisées.
- [0071] L'option de pouvoir générer un seul plan, dans le but d'indiquer où se trouvent des biens proposés sur différents sites, et ce à l'aide de la fonctionnalité du comparateur

selon l'invention, présente tout son intérêt pour analyser la pertinence des petites annonces.

- [0072] A titre d'exemple, si un utilisateur cherche un type de véhicule automobile déterminé, il est en mesure de localiser instantanément les véhicules disponibles qui l'intéressent. Si l'utilisateur parvient à localiser un véhicule automobile moins onéreux, il sera peut-être disposé à effectuer un déplacement conséquent. En revanche, si l'acheteur cherche un produit moins conséquent qu'un véhicule automobile, il ne sera probablement pas disposé à se déplacer sur une longue distance pour une faible différence de prix.
- [0073] La [Fig.1] montre une vue schématique d'un premier aspect de la présente invention. La référence 10 indique une plateforme pour l'affichage et / ou le stockage de données récupérées sur internet. Ladite plateforme permet à un premier utilisateur, parmi de multiples utilisateurs, de créer un compte personnel. La plateforme 10 est connectée à internet, ce qui est indiqué de façon schématique avec le numéro de référence 20. La connexion entre la plateforme 10 et l'internet 20 est indiquée à l'aide de la ligne 15. La plateforme 10 offre aux utilisateurs un nombre de fonctionnalités décrites de façon plus détaillée ci-dessous. Un des aspects de la plateforme 10 est qu'elle comporte une ou plusieurs bases de données 11 permettant de stocker des données récupérées sur internet par lesdits utilisateurs. La plateforme 10 comporte également une pluralité de bases de données personnelles 31, 32, 33, 34, 35, 36 lesquelles contiennent les informations récupérées sur internet et stockées sur un compte propre à l'utilisateur.
- [0074] L'exemple illustré sur la [Fig.1] montre six bases de données personnelles 31, 32, 33, 34, 35, 36 pour des raisons de clarté. En pratique, le nombre de bases de données personnelles est, en principe, infini et égal au nombre d'utilisateurs répertoriés dans le système tel que montré sur la [Fig.1].
- [0075] Trois utilisateurs 41, 42, 43 sont représentés sur la [Fig.1]. Pour des raisons pratiques, seuls ces trois utilisateurs 41, 42, 43 sont illustrés sur cette [Fig.1]. En réalité, le nombre d'utilisateurs est infini.
- [0076] Chaque utilisateur 41, 42, 43 est connecté à l'internet 20 via les connexions matérialisées sur la [Fig.1], respectivement à l'aide des lignes 51, 52, 53. Sur la [Fig.1], la connexion entre les utilisateurs 41, 42, 43 et l'internet 20 est représentée de façon schématique. Il convient de comprendre que chaque utilisateur 41, 42, 43 est équipé d'un moyen électronique, tel qu'un ordinateur, une tablette, un smartphone ou autre moyen, afin d'être connecté à l'internet 20, de façon filaire ou sans fil.
- [0077] Afin de profiter du procédé selon la présente invention, chaque utilisateur 41, 42, 43 créé un compte personnel sur la plateforme 10, ce qui leur permet d'utiliser les fonctionnalités fournies par ladite plateforme 10, d'y stocker des informations personnelles et de bénéficier également des informations fournies par ladite plateforme 10.

- [0078] Selon l'exemple illustré sur la [Fig.1], chaque utilisateur 41, 42, 43 dispose d'une base de données personnelle 31, 32, 33, 34, 35, 36 au sein de la plateforme 10. Par exemple, le premier utilisateur 41 est lié à la base de données personnelle 31, le deuxième utilisateur 42 est lié à la base de données personnelle 32, etc.
- [0079] Une première utilisation du procédé selon la présente invention permet, par exemple au premier utilisateur 41 d'utiliser la connexion 51 pour se connecter à l'internet 20. A l'aide d'un navigateur, le premier utilisateur 41 peut surfer sur l'internet 20. Lors de la création de son compte sur la plateforme 10, le premier utilisateur 41 a installé, sur le dispositif lui servant à surfer sur l'internet 20, un module adapté pour ajouter au moins une fonctionnalité au navigateur disponible dans le dispositif électronique de son choix. Ledit module du premier utilisateur 41 est liée au compte personnel qu'il a créé sur la plateforme 10. Ledit module est configuré de telle façon qu'il permet la récupération de données spécifiques des pages des sites consultés par l'utilisateur 41 sur l'internet 20. Une fois connecté sur l'internet 20, le premier utilisateur 41 lance une recherche à l'aide du navigateur et dudit module. Au cours de cette recherche, le premier utilisateur 41 sélectionne, au moyen du navigateur, une page internet issue d'un site internet défini pour lequel l'extension dudit navigateur a été configurée. En d'autres termes, le premier utilisateur 41 parvient à récupérer des données spécifiques, sur la page internet sélectionnée qu'il a choisie.
- [0080] En pratique, à l'aide d'un écran 61, le premier utilisateur 41 rend visible le contenu du site internet qu'il a sélectionné. L'utilisation d'un module, par exemple sous la forme d'une extension du navigateur par l'utilisateur 41 lui permet de récupérer des données spécifiques relatives aux pages internet sélectionnées, lesquelles données spécifiques sont affichées sur l'écran 61 dudit premier utilisateur 41. Lesdites données spécifiques récupérées par le premier utilisateur 41 étant affichées sur l'écran 61, celles-ci peuvent alors être modifiées par ledit premier utilisateur 41.
- [0081] Si l'on considère, par exemple, une annonce immobilière, la fonctionnalité proposée par la plateforme 10 offre un espace permettant au premier utilisateur 41 d'ajouter des notes personnelles concernant ladite annonce. Lesdites notes peuvent mentionner la raison pour laquelle ladite annonce revêt un intérêt particulier. Grâce à la plateforme 10 et à la fonctionnalité qu'elle propose, le premier utilisateur 41 dispose non seulement de l'information fournie par l'internet 20 mais peut également améliorer ladite information en y ajoutant des informations additionnelles qui seront visibles sur l'écran 61. De façon alternative, l'on pourrait dire que la plateforme 10 fournit l'option d'ajouter des données en « surcouches » via l'écran 61. En d'autres termes, le premier utilisateur 41 voit sur son écran 61, des informations récupérées sur l'internet 20 ainsi que les commentaires qu'il a ajoutés à ces informations initiales. Sur la [Fig.1], ladite « surcouche » est matérialisée, de façon schématique, avec le numéro de

référence 62.

- [0082] La [Fig.1] illustre également que les informations récupérées par le premier utilisateur 41 sont stockées au sein d'une base de données générale 11 de la plateforme 10. Ladite base de données générale 11 comprend une copie de l'ensemble des sites internet visités par l'ensemble des utilisateurs 41, 42, 43 utilisant la fonctionnalité de la plateforme 10. Il convient de comprendre que l'ensemble des informations récupérées et présentes au sein de la base de données générale 11 fournit une riche source d'information. Ladite base de données générale 11 peut être considérée comme une sélection d'informations d'importance trouvées sur l'internet 20. Le fait qu'un utilisateur 41, 42, 43 ait consulté, et surtout sélectionné, des pages internet spécifiques leur confère une valeur certaine. Le contenu de la base de données générale 11 peut être considéré comme une sélection de pages « préférées » d'un utilisateur 41, 42, 43.
- [0083] Comme décrit ci-dessus, le contenu de ladite base de données générale 11 peut être modifié afin d'y ajouter des fonctionnalités à la plateforme 10.
- [0084] Comme également illustré sur la [Fig.1], les pages internet consultées par le premier utilisateur 41 sont également stockées au sein de la base de données personnelle 31 destinée au premier utilisateur 41. De plus, les informations additionnelles ajoutées par ledit premier utilisateur 41, schématiquement représentées par la « surcouche » 62, sont également stockées dans la base de données personnelle 31 du premier utilisateur 41. Cela signifie que, dans le cas où le premier utilisateur 41 revisite les mêmes pages internet à l'aide de la plateforme 10, les informations qu'il a ajoutées sont affichées, ce qui lui permet de tirer profit du temps déjà investi lors d'une première recherche sur ces pages.
- [0085] Il peut être souligné, en se référant à la [Fig.1], que les données et les informations ont été récupérées et stockées dans la base de données générale 11 et dans les différentes bases de données personnelles 31, 32, 33, 34, 35, 36 de façon fiable, éthique et responsable. En effet, grâce à la plateforme 10, les données sont récupérées en temps réel, aucun téléchargement d'octet supplémentaire n'est donc utilisé sur le site source. Tel qu'expliqué ci-dessus, la récupération des données n'a de ce fait aucune influence négative sur l'hébergeur du site source d'où celles-ci proviennent. La récupération des données, réalisée au sein de la base de données générale 11, permet d'enregistrer une version « canonique » des informations consultées sur l'internet 20. Les informations étant stockées sur la base de données générale 11, cela permet de consulter la version originale d'un site internet tel que sélectionné par l'utilisateur 41, 42, 43 sur l'internet 20. De plus, les informations étant stockées sur la base de données générale 11, cela permet d'afficher les modifications additionnelles relatives aux annonces (prix, titre, etc...). Dans l'exemple d'une annonce immobilière, le prix d'un bien peut être modifié. L'on peut également ajouter qu'à chaque occasion qu'une page internet est

consultée, une version « canonique » de ladite page internet est stockée dans la base de données générale 11. Pour des raisons d'économie, dans le cas où aucune modification n'est générée entre les informations déjà stockées et les nouvelles informations affichées à stocker dans ladite base de données générale 11, seule la dernière version modifiée y restera stockée. En revanche, dans le cas où des modifications sont apportées aux informations déjà stockées dans la base de données générale 11, une nouvelle version, intégrant lesdites dernières modifications, est stockée dans ladite base de données. Cela permet de conserver un historique complet des annonces consultées par l'utilisateur 41, 42, 43.

[0086] Les données spécifiques des pages internet sélectionnées par le premier utilisateur 41, stockées dans la base de données générale 11 de la plateforme 10, sont stockées ensemble avec un identifiant sous la forme d'une URL desdites pages internet. Cela permet de contrôler si une page internet est présentée pour un stockage initial dans la base de données générale 11 ou bien si des données liées à cette page sont déjà stockées au sein de ladite base de données générale 11.

[0087] Un procédé permettant de gérer le contenu de la base de données générale 11 peut présenter les étapes suivantes :

- Une copie des données spécifiques d'une page internet sélectionnée par le premier utilisateur 41 est stockée dans la base de données générale 11 de la plateforme 10 à l'aide d'une URL de ladite page internet comme identifiant pour lesdites données spécifiques,
- Si le premier utilisateur 41 consulte une autre page internet, les données spécifiques sont stockées à leur tour dans la base de données générale 11 de la plateforme 10. La seconde page internet aura un identifiant URL qui lui sera propre. Les données spécifiques de cette deuxième page, avec une deuxième URL, seront alors comparées aux données spécifiques de la première page, avec la première URL et également comparées avec les données spécifiques de toutes les URL déjà présentes dans la base de données générale 11 de la plateforme 10.
- Dans le cas où les données spécifiques, liées à la première URL et celles liées à la deuxième URL, sont identiques, les données spécifiques liées à la deuxième URL sont remplacées par les données spécifiques liées à la première URL.
- Dans le cas où les données spécifiques liées à la première URL sont différentes des données spécifiques liées à la deuxième URL, les données spécifiques, liées à la première URL et à la deuxième URL, présentes dans la base de données générale 11, sont stockées afin de permettre la comparaison entre lesdites données spécifiques, liées à ladite première URL et lesdites

données spécifiques, liées à ladite deuxième URL.

- [0088] En référence à la [Fig.1], il est à noter que le procédé selon la présente invention permet à l'utilisateur 41, 42, 43 de bénéficier des recherches déjà effectuées par un autre utilisateur 41, 42, 43. Un exemple de cet avantage : si la plateforme 10 reçoit une demande du deuxième utilisateur 42 pour accéder à une page internet, ladite plateforme 10 fournit un accès au contenu de ladite page internet, telle que déjà consultée par le premier utilisateur 41 et donc stockée dans sa base de données personnelle 31 sur la plateforme 10, audit utilisateur 42.
- [0089] En pratique, le premier utilisateur 41 a la possibilité de fournir à la plateforme 10 une liste d'utilisateurs répertoriés autorisés à recevoir l'accès à tout ou partie de sa base de données 31.
- [0090] Selon la présente invention, il est possible de créer une table de consultation liée au compte du premier utilisateur 41 sur la plateforme 10, ladite table répertoriant l'identité des utilisateurs autorisés à accéder au contenu des données spécifiques telles que stockées dans la base de données personnelle 31 dudit premier utilisateur 41. Après réception de la demande du deuxième utilisateur 42, souhaitant accéder à une page déterminée sur l'internet 20, l'identité dudit deuxième utilisateur 42 est comparée aux identités listées dans la table de consultation de l'utilisateur 41. Si l'identité du deuxième utilisateur 42 est répertoriée sur ladite table de consultation du premier utilisateur 41, la plateforme 10 autorise l'accès audit deuxième utilisateur 42 qui peut alors consulter les données spécifiques stockées par ledit premier utilisateur 41 sur sa base de données personnelle 31 sur la plateforme 10.
- [0091] Selon une variante de la présente invention, le deuxième utilisateur 42 peut traiter, de façon plus détaillée, les données spécifiques déjà stockées par le premier utilisateur 41 dans sa base de données personnelle 31, en les modifiant et / ou en les complétant, puis stocker lesdites données spécifiques modifiées ou complétées dans sa base de données personnelle 32 sur la plateforme 10.
- [0092] En référence à la [Fig.1], il convient de comprendre que la base de données 11 de la plateforme 10 est obtenue par une agrégation mutualisée par les différents utilisateurs 41, 42, 43. Les données spécifiques d'une page internet sont récupérées et stockées dans ladite base de données 11 même si l'utilisateur 41, 42, 43 ne les stocke pas dans sa base de données personnelle 31, 32, 33, 34, 35, 36. Ceci permet de créer, de façon mutualisée, une base de données plus importante qui fournit une multitude d'informations aux utilisateurs 41, 42, 43 de la plateforme 10.
- [0093] Lorsque ladite base de données générale 11 est suffisamment alimentée, les données ainsi stockées peuvent servir lors du lancement d'une recherche, au sein de ladite base de données générale 11, sur des pages internet considérées comme pertinentes pour l'utilisateur 41, 42, 43 de la plateforme 10. Selon le procédé de la présente invention,

l'agrégation des données est fiable. Le navigateur, utilisé par l'utilisateur 41, 42, 43, qui télécharge les pages internet, permet de maintenir cette fiabilité. Les données spécifiques, accessibles dans la page consultée, sont récupérées et stockées dans la base de données générale 11.

[0094] Aux antipodes du procédé selon la présente invention, l'art antérieur propose un robot de « Web Scraping » qui permet d'accéder aux pages sur internet et n'offre pas d'autres choix que celui de faire confiance aveuglément au codes source (Document Object Model - DOM) sans avoir une représentation visuelle valide. Cela signifie que, selon l'art antérieur, c'est de la bande passante consommée à l'insu des sites spécifiques.

[0095] Selon la présente invention, chaque page internet est consultée par un utilisateur 41, 42, 43, qui est un être humain. Dans le cas où un utilisateur a mal téléchargé une page internet, celui-ci peut télécharger de nouveau la même page par une action manuelle. Un autre exemple est la présence d'un « pop-up » inopiné. Un utilisateur 41, 42, 43, fermerait un tel « pop-up », rejeterait l'acceptation des « cookies » et cliquerait sur « retour » dans le cas d'une redirection ou autre. Cela signifie que l'information qui est récupérée et stockée dans les différentes bases de données 11 et 31, 32, 33, 34, 35, 36 est pré-préparée par les utilisateurs 41, 42, 43 qui s'assurent que l'agrégation des informations obtenues sur l'internet 20 est fiable.

[0096] Une autre observation : les données récupérées à l'aide du procédé selon la présente invention affichent un horodatage exact, permettant l'utilisation dudit procédé selon l'invention par des hommes de loi, notamment pour des constats d'huissiers.

[0097] Comme déjà mentionné ci-dessus, lorsque la base de données générale 11 est suffisamment alimentée, celle-ci offre l'opportunité d'y ajouter des informations additionnelles et de les transmettre aux utilisateurs 41, 42, 43 utilisant le système. La base de données générale 11 peut également fournir des statistiques d'utilisation réelle de consultation des annonces par les internautes, et ce concernant tous les sites intégrés disponibles sur l'internet 20.

[0098] La base de données générale 11 offre une autre possibilité selon laquelle des fonctionnalités, non présentes sur les différents pages des sites internet, sont accessibles. Par exemple, pour des sites concernant des offres liées à l'immobilier, la base de données générale 11 permet de générer des statistiques relatives, par exemple, aux endroits où les biens immobiliers sont les plus recherchés et comment les recherches effectuées par les utilisateurs 41, 42, 43 peuvent être comparées aux statistiques générales.

[0099] Le procédé selon la présente invention offre par ailleurs la possibilité d'effectuer des recherches groupées. Des utilisateurs, 41, 42, 43 peuvent former des groupes et requérir l'affichage des sélections de tous les autres participants du groupe concerné

concernant certaines annonces. Cela signifie que si l'utilisateur 41 consulte une annonce visionnée et commentée par l'utilisateur 43, membre du même groupe, l'utilisateur 41 peut consulter l'annonce ainsi que les commentaires saisis par l'utilisateur 43. Cela permet aux membres d'un même groupe, dans le cas où certains doivent choisir un bien ou un service sur l'internet 20, de bénéficier de l'avis et des commentaires des autres membres de ce même groupe.

- [0100] Les résultats de l'ensemble des recherches, réalisées par les membres d'un même groupe, peuvent être rassemblés dans un tableau où les détails seront réorganisés par ligne, selon des critères, personnalisés et prédéfinis par le groupe, et par colonne pour les différentes annonces.
- [0101] Les fonctionnalités décrites ci-dessus sont disponibles pour des utilisateurs 41, 42, 43 grâce à une solution « logicielle », de type SaaS qui est une solution « logicielle » applicative, accessible à la demande d'un utilisateur 41, 42, 43 via une connexion internet. Les solutions SaaS, ainsi que leurs avantages, bien connues de l'homme du métier, ne sont pas expliquées plus en détail au sein de la présente description. La solution « logicielle » SaaS peut être facturée sous forme d'un abonnement mensuel ou annuel, selon le nombre d'utilisateurs 41, 42, 43. Il est possible de proposer ladite solution « logicielle » SaaS sous forme de « Freemium », ce qui signifie qu'une certaine fonctionnalité de ladite solution « logicielle » est disponible pour chaque utilisateur 41, 42, 43, et que d'autres fonctionnalités sont disponibles uniquement d'obtenir un accès via le paiement d'un montant déterminé.
- [0102] Le procédé décrit ci-dessus, en référence à la [Fig.1], permet d'effectuer des recherches dont les résultats hétérogènes sont comparés les uns avec les autres. Cette fonctionnalité est illustrée sur la [Fig.2]. Comme expliqué ci-dessus, l'utilisateur 41 effectue une recherche sur l'internet 20 pour identifier, par exemple, des annonces relatives au domaine de l'immobilier.
- [0103] La [Fig.2] représente une vue schématique d'une première annonce immobilière 71 et d'une deuxième annonce immobilière 72. Selon l'exemple de ladite [Fig.2], différents types d'information sont représentés par différentes formes géométriques. La forme géométrique « ronde » peut, par exemple, représenter une photo. La forme géométrique « rectangle horizontal » peut, par exemple, représenter la localisation des biens objets des annonces 71, 72. Les fonctionnalités offertes par la plateforme 10 et du module, par exemple sous la forme d'une extension du navigateur, l'utilisateur 41, 42, 43 peut identifier sur chacune des annonces 71, 72, des informations de même type. Le module étant configuré pour reconnaître des informations sur les différentes annonces 71, 72, celui-ci peut identifier des informations de même nature et les représenter de façon différente afin de faciliter leur comparaison. La [Fig.2] montre, de façon schématique, que les différents types d'information sont regroupés, par exemple

sous la forme d'un tableau, ce qui permet de comparer le contenu des annonces, issues de différents sites internet, ledit tableau affichant les informations sous une représentation et une organisation différentes.

[0104] Selon un exemple de la présente invention, la comparaison des informations relatives aux différentes annonces 71, 72 issues de sites internet différents peut être réalisée selon les étapes suivantes :

- Tout d'abord, la plateforme 10 (voir [Fig.1]) est adaptée pour fournir l'affichage et / ou le stockage de données spécifiques récupérées sur internet, ladite plateforme 10 permettant aux utilisateurs 41, 42, 43, parmi de nombreux autres utilisateurs, de créer un compte personnel.
- Chaque utilisateur 41, 42, 43 installe un module, tel qu'une extension de son navigateur internet, adapté pour ajouter, au moins, une fonctionnalité audit navigateur internet.
- Ledit module des utilisateurs 41, 42, 43, est lié au compte personnel de chacun d'entre eux sur la plateforme 10.
- Ledit module des utilisateurs 41, 42, 43, est configuré pour récupérer des données spécifiques sur les pages de sites internet déterminés.
- Selon une étape suivante, l'utilisateur 41, 42, 43 accède à l'internet 20 grâce au module, par exemple un navigateur de son choix et à l'extension dudit navigateur.
- Le premier utilisateur 41 sélectionne, au moyen du navigateur, une première et une deuxième page internet, par exemple la page 71 et la page 72 telles que représentées sur la [Fig.2].
- Les données spécifiques liées à la première page internet 71 et à la deuxième page internet 72 sont récupérées grâce à l'extension du navigateur internet.
- Les données spécifiques de la première page internet 71 et de la deuxième page internet 72, sélectionnées par le premier utilisateur 41, sont ensuite affichées, via la plateforme 10, afin de permettre la comparaison des données spécifiques de la première page internet 71 avec les données spécifiques de la deuxième page internet 72. Le cadre 73 de la [Fig.2] représente une vue schématique de ladite comparaison.

[0105] Selon la présente invention, le module comprenant par exemple l'extension du navigateur peut être configurée de telle sorte que l'utilisateur 41, 42, 43 est capable de récupérer des données spécifiques d'au moins un premier site internet, duquel la première page 71 et la deuxième page 72 sélectionnées sont une première et une deuxième pages internet issues dudit au moins un premier site internet.

[0106] Le module, comprenant par exemple l'extension du navigateur internet, peut être configuré de telle sorte que l'utilisateur 41, 42, 43 est capable de récupérer des données

spécifiques d'au moins un premier et un deuxième sites internet, le deuxième site internet étant différent du premier site internet, dans lequel la première page internet sélectionnée 71 est une page internet dudit au moins un premier site internet, et dans lequel la deuxième page internet sélectionnée 72 est une page internet dudit au moins un deuxième site internet, différent du premier site internet.

- [0107] Selon la présente invention, le procédé décrit ci-dessus permet de stocker une copie des données spécifiques des première et deuxième pages internet 71, 72 sélectionnées par le premier utilisateur 41, dans une base de données personnelle 31 ou dans une base de données générale 11 de la plateforme 10.
- [0108] Comme déjà mentionné, en référence à la [Fig.1], les données spécifiques récupérées via la plateforme 10 peuvent l'être en temps réel et les données canoniques de la première page internet 71 et de la deuxième page internet 72 sélectionnées sont récupérées et stockées.
- [0109] La [Fig.3] représente un flow chart du procédé montrant les différentes étapes d'un mode de réalisation de la présente invention.
- [0110] Il convient de noter que l'invention permet de récupérer des données sur internet, ceci étant réalisé par des humains et non des robots. Cette fonctionnalité diffère de celle qui se pratique aujourd'hui, tout en étant plus éthique vis-à-vis des propriétaires des sites, plus écologique et plus fiable. En effet, les résultats étant le fruit d'une sélection humaine, ils sont plus pertinents.
- [0111] Exemples :
- [0112] La présente invention offre à l'utilisateur des fonctionnalités qui ne sont pas disponibles dans les dispositifs « moteur de recherche » décrits au sein de l'art antérieur.
- [0113] Premier exemple :
- [0114] Un acheteur souhaite acquérir une trottinette électrique. Il définit ses critères les plus importants comme, par exemple, le prix, le poids, l'encombrement, l'autonomie de la batterie ou encore le temps nécessaire pour changer la batterie de la trottinette.
- [0115] Grâce à l'invention, l'acheteur dispose d'informations, issues de différents sites, et peut les intégrer dans un seul document, un tableau Excel, par exemple. Lorsque lesdites informations sont rassemblées, l'acheteur n'a plus qu'à consulter son tableau pour finaliser son choix.
- [0116] Deuxième exemple :
- [0117] Si l'on considère une utilisation d'ordre professionnel : un constructeur de trottinette souhaite introduire un nouveau produit sur le marché et utilise l'invention pour réaliser une étude de marché. L'invention permet au constructeur de retrouver des informations relatives aux produits les plus vendus par ses concurrents et, grâce à l'analyse desdites informations, peut prendre une décision concernant les caractéristiques de son nouveau produit.

[0118] L'invention peut également être utilisée par des professionnels de l'immobilier. Par exemple, un agent immobilier peut utiliser l'invention pour réaliser l'estimation d'un bien immobilier pour l'un de ses clients. En effet, à l'aide des critères préalablement définis par le client (localisation du bien, type de bien recherché, surface du bien, présence d'un balcon, d'un garage, etc...), l'agent immobilier est en mesure de retrouver les informations appropriées, de les insérer dans un tableau et d'imprimer ce tableau pour son client. L'acheteur dispose donc d'un document précis indiquant clairement le prix au m² pour les biens correspondant aux critères de sa recherche.

Revendications

- [Revendication 1] Procédé pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, ledit procédé comprenant les étapes suivantes :
- fournir une plateforme pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, la plateforme permettant à un premier utilisateur parmi un nombre déterminé d'utilisateurs de créer un compte personnel,
 - installer, par le premier utilisateur, un module lié au compte personnel dudit premier utilisateur sur la plateforme, ledit module étant configuré pour récupérer des données spécifiques sur des pages internet de sites internet déterminés,
 - accéder à l'Internet, par le premier utilisateur, en utilisant un navigateur internet et ledit module,
 - sélectionner par le premier utilisateur, au moyen du navigateur internet, une première et deuxième pages internet,
 - récupérer, au moyen dudit module, des données spécifiques sur les première et deuxième pages internet sélectionnées,
 - afficher, au premier utilisateur, les données spécifiques de la première et deuxième pages internet sélectionnées, au moyen de la plateforme, pour permettre la comparaison des données spécifiques de la première page internet sélectionnée avec les données spécifiques de la deuxième page internet sélectionnée.
- [Revendication 2] Procédé selon la revendication 1, dans lequel ledit module comprend une extension d'un navigateur internet adaptée pour ajouter au moins une fonctionnalité audit navigateur internet.
- [Revendication 3] Procédé selon la revendication 1, dans lequel ledit module comprend une application dédiée.
- [Revendication 4] Procédé selon la revendication 1 à 3, dans lequel le module est configuré pour récupérer des données spécifiques d'au moins un premier site internet et dans lequel la première et deuxième pages internet sélectionnées sont une première et deuxième pages internet dudit au moins un premier site internet.
- [Revendication 5] Procédé selon la revendication 1 à 3, dans lequel le module est configuré pour récupérer des données spécifiques d'au moins un premier et deuxième sites internet, le deuxième site internet étant différent du premier site internet, dans lequel la première page internet sélectionnée est une page internet dudit au moins un premier site internet et dans

- lequel la deuxième page internet sélectionnée est une page internet dudit au moins un deuxième site internet, différent du premier site internet.
- [Revendication 6] Procédé selon l'une des revendications 1 à 5, comprenant en outre :
- stocker une copie des données spécifiques des première et deuxième pages internet sélectionnées par le premier utilisateur dans une base de données générale de la plateforme.
- [Revendication 7] Procédé selon l'une des revendications 1 à 6, comprenant en outre :
- stocker une copie des données spécifiques des première et deuxième pages internet sélectionnées par le premier utilisateur dans une base de données utilisateur de la plateforme relative au compte du premier utilisateur.
- [Revendication 8] Procédé selon la revendication 6 ou 7, dans lequel les données spécifiques de la première et de deuxième pages internet sélectionnées par le premier utilisateur sont récupérées en temps réel.
- [Revendication 9] Procédé selon la revendication 6, 7 ou 8, dans lequel les données canoniques de la première et deuxième pages internet sélectionnées sont récupérées et stockées.
- [Revendication 10] Système pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, ledit procédé comprenant :
- une plateforme pour l'affichage et/ou le stockage de données récupérées sur l'Internet, la plateforme permettant à un premier utilisateur parmi un nombre déterminé d'utilisateurs de créer un compte personnel, ladite plateforme comprenant au moins une base de données générale et des bases de données utilisateurs, liées au nombre déterminé d'utilisateurs,
 - un module adapté, ledit module étant installé par ledit premier utilisateur et étant lié au compte personnel dudit premier utilisateur sur la plateforme, ledit module étant configuré pour récupérer des données spécifiques sur des pages internet de sites internet déterminés,
 - un accès à l'Internet, pour permettre au premier utilisateur, en utilisant un navigateur internet et le module, d'accéder à l'Internet,
 - un sélectionneur pour permettre au premier utilisateur, au moyen du navigateur internet, de sélectionner une première et deuxième pages internet,
 - un récupérateur pour récupérer, au moyen du module, des données spécifiques sur les première et deuxième pages internet sélectionnées,
 - un écran pour afficher, au premier utilisateur, les données spécifiques de la première et deuxième pages internet sélectionnées, au moyen de la

plateforme, pour permettre la comparaison des données spécifiques de la première page internet sélectionnée avec les données spécifiques de la deuxième page internet sélectionnée.

[Revendication 11] Système selon la revendication 10, dans lequel ledit module comprend une extension d'un navigateur internet adaptée pour ajouter une fonctionnalité audit navigateur internet.

[Revendication 12] Système selon la revendication 10, dans lequel ledit module comprend une application dédiée.

[Revendication 13] Produit programme d'ordinateur comprenant des instructions qui, lorsque le programme est exécuté par un ordinateur, conduisent celui-ci à mettre en œuvre le procédé selon l'une des revendications 1 à 9.

[Revendication 14] Support d'enregistrement lisible par ordinateur comprenant des instructions qui, lorsqu'elles sont exécutées par un ordinateur, conduisent celui-ci à mettre en œuvre le procédé selon l'une des revendications 1 à 9.

[Fig. 1]

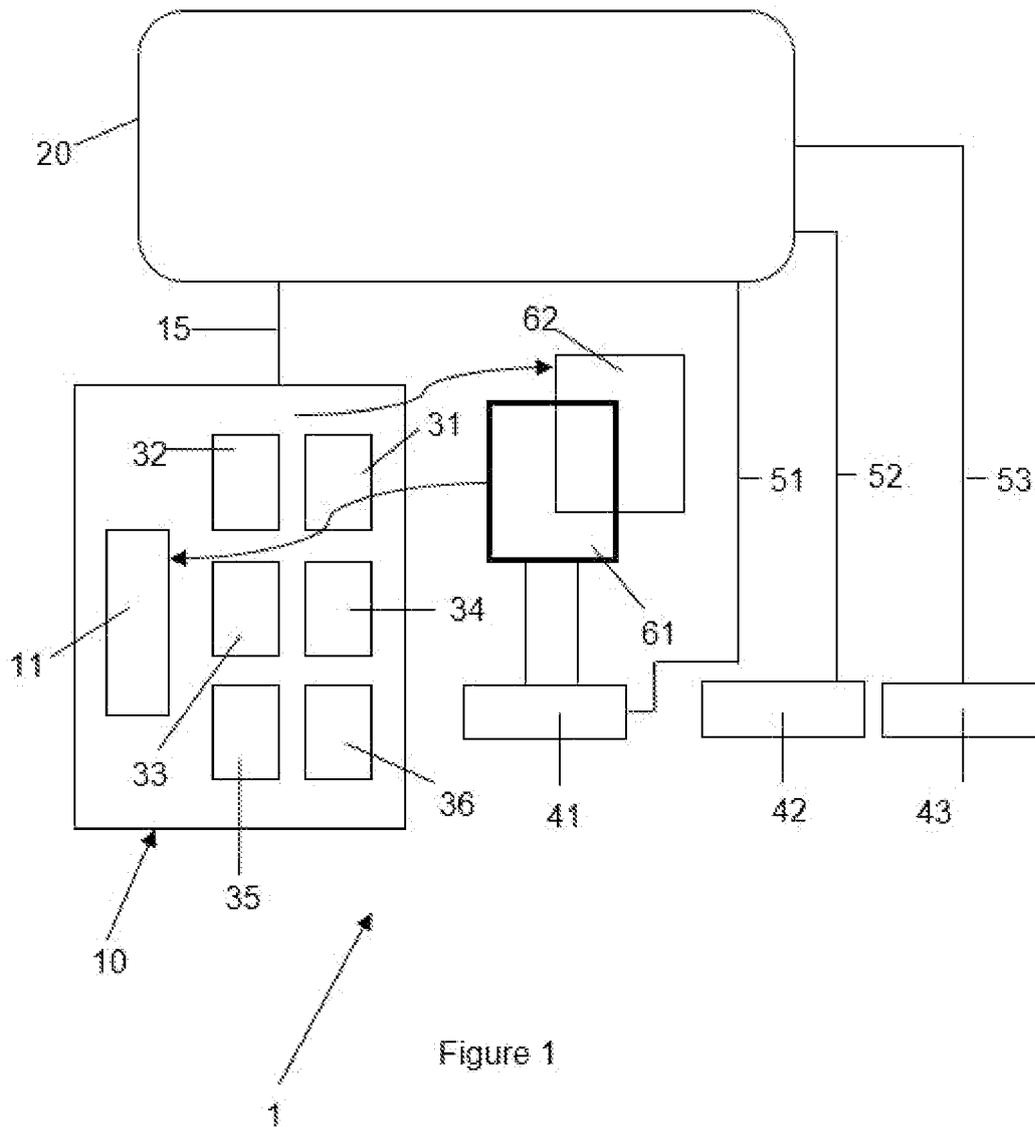


Figure 1

[Fig. 2]

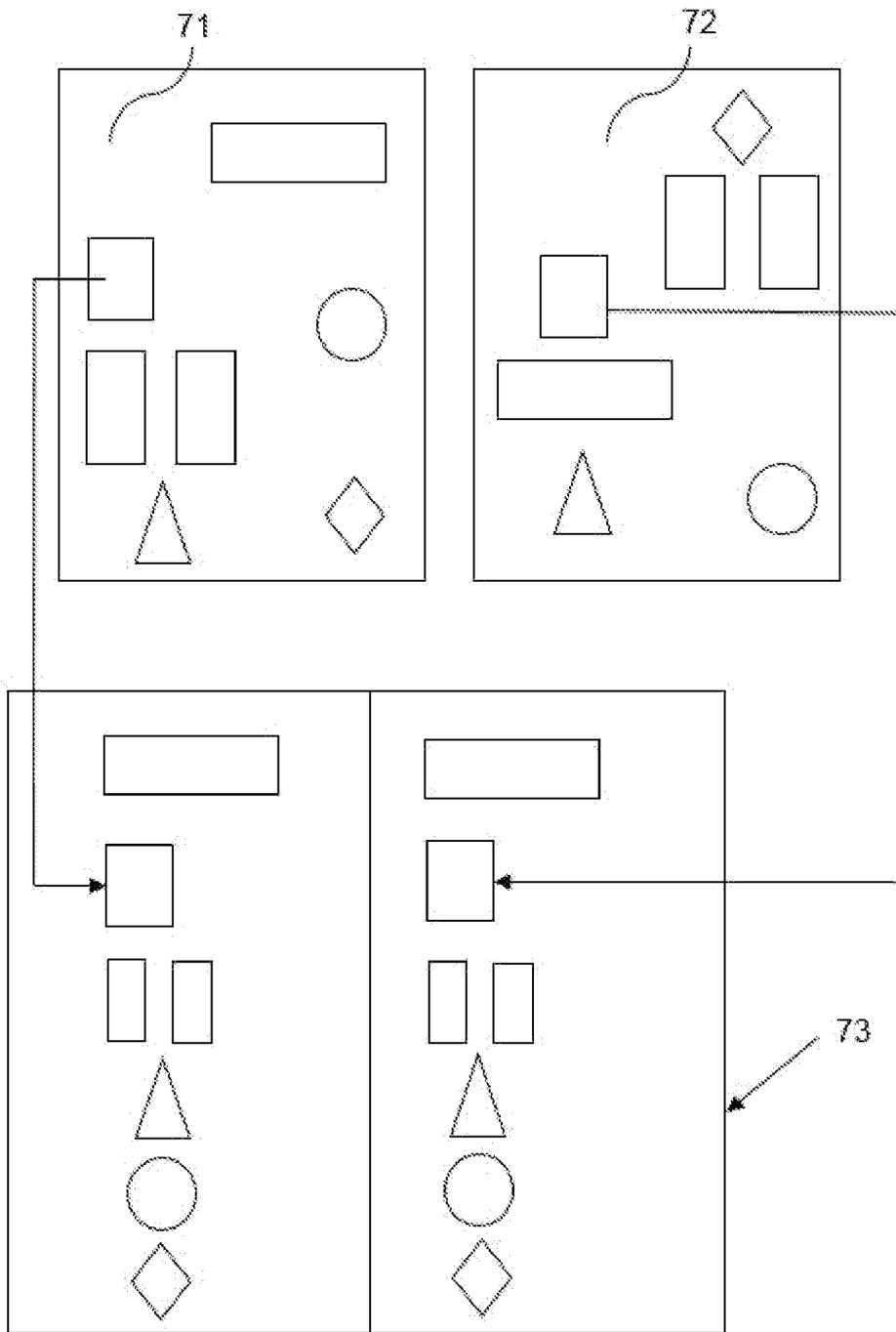


Figure 2

[Fig. 3]

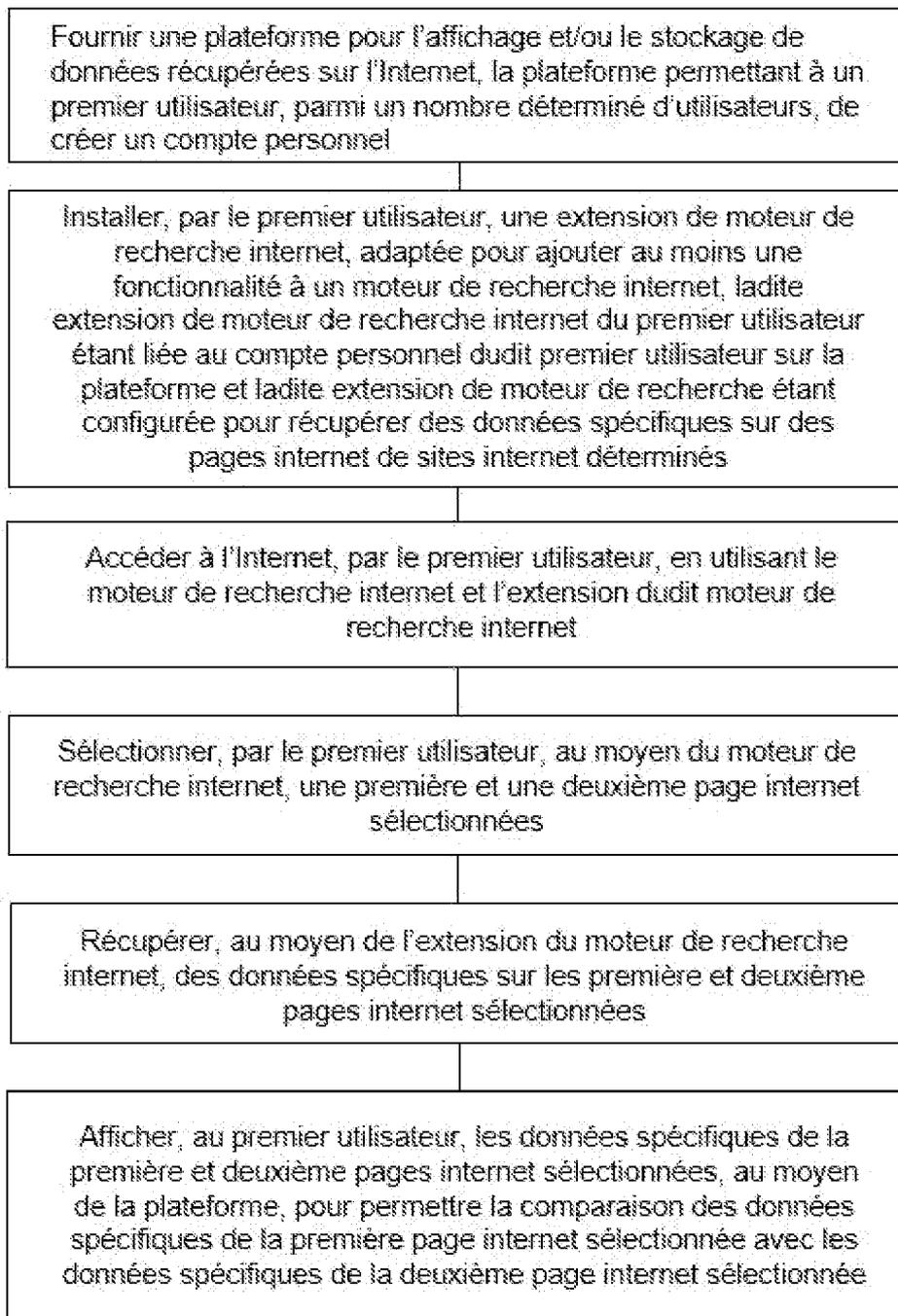


Figure 3

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 918028
FR 2303961

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2019/155917 A1 (ZULUAGA DANIEL FELIPE LOPEZ [US] ET AL) 23 mai 2019 (2019-05-23) * abrégé * * alinéa [0029] - alinéa [0052] * -----	1-14	G06F 16/95 G06Q 50/16
A	WO 2021/130526 A1 (MARZANI SHAHAB [IR]) 1 juillet 2021 (2021-07-01) * abrégé * * page 16, ligne 7 - page 17, ligne 14 * * figure 1 * -----	1-14	
A	WO 2005/036431 A2 (KOJICS ANGELINA [HU]; KOJICS ADRIEN [HU]) 21 avril 2005 (2005-04-21) * abrégé * * page 6, ligne 23 - page 9, ligne 16 * * page 16, ligne 3 - ligne 13 * * page 21, ligne 26 - page 23, ligne 2 * -----	1-14	
A	WO 2008/011091 A1 (LUCENT TECHNOLOGIES INC [US]; REN TIM JING HUI [CN]; XU FENG [CN]) 24 janvier 2008 (2008-01-24) * abrégé * -----	1-14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) G06Q G06F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
12 septembre 2023		Chauvet, Christophe	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2303961 FA 918028**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **12-09-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2019155917 A1	23-05-2019	AUCUN	

WO 2021130526 A1	01-07-2021	AUCUN	

WO 2005036431 A2	21-04-2005	HU 0303404 A2	28-06-2005
		WO 2005036431 A2	21-04-2005

WO 2008011091 A1	24-01-2008	CN 101110073 A	23-01-2008
		EP 2047387 A1	15-04-2009
		KR 20090023708 A	05-03-2009
		US 2008021880 A1	24-01-2008
		WO 2008011091 A1	24-01-2008
